

Bonjour,

Dans le cadre du déploiement de votre fibre dédiée et afin de préparer au mieux l'intervention d'installation, vous trouverez ci-dessous quelques préconisations à suivre dans le cadre du rendez-vous avec le technicien.

Votre rôle dans ce déploiement

Avant le rendez-vous :

- Anticiper les autorisations (perçements, accès aux parties communes, autorisation avec le syndic/copropriété, ...)
- Avoir une baie informatique dans le local technique (prise 220 volts)
- Avoir pris connaissance des adductions du bâtiment

Pendant la visite technique :

- Assurer l'accès pour le technicien intervenant :
 - au local technique
 - au site sur tout le parcours de la responsabilité client

A la suite de ce RDV, un POC (plan opérationnel de construction) vous sera transmis (soit directement par le technicien, soit quelques jours après par OpenIP) pour signature.

Pendant le RDV de mise en service :

- Assurer l'accès pour le technicien intervenant :
 - au local technique
 - au site sur tout le parcours de la responsabilité client
- Prendre une photo de l'installation (équipements dans la baie de brassage)
- Le technicien n'est pas habilité à raccorder le routeur fourni (si commandé). Ce dernier doit être mis en place par l'installateur privé du client.

La compréhension de votre rôle est primordiale pour assurer le bon déroulement de votre déploiement. En effet, sans application des préconisations indiquées ci-dessus, « il y a un fort risque de retarder la mise en service de votre connexion Internet et d'entraîner une facturation supplémentaire pour déplacement à tort.

Ainsi, nous vous invitons à revenir vers nous au plus tôt en cas d'incompréhension des éléments ci-dessus.

Votre partenaire de proximité est également à votre disposition pour vous accompagner dans l'installation de votre lien.

Bien cordialement,